

AVENANT

PROJET

PEDAGOGIQUE

Piscine Aqualis



Cycle 2



SOMMAIRE

Modalités d'organisation de l'enseignement des activités aquatiques.....	de 3 à 4
Organisation des séances.....	de 5 à 6
Le module d'enseignement pour les classes du cycle 2 de 13 séances	de 7 à 15

Les annexes

Plan de la piscine (3 feuilles)	Doc 0
Tableau de répartition des zones d'enseignement cycle 2	Doc 1
Suivi des connaissances et des compétences en natation	Doc 2
Grille d'observation pour l'évaluation diagnostique CP/CE1/CE2	Doc 2 a
Constitution des groupes	Doc 3
Test nautique	Doc 12
P.O.S.S	Doc 13
Règlement intérieur ; consignes pour l'organisation des séances	Doc 14
Liste du matériel	Doc 15
	Doc 16
Répertoire de jeux en petite et grande profondeur	Doc 17
AMENAGEMENTS DES BASSINS	
Plan d'aménagement pour l'évaluation initiale (cycle 2): -bassin ludique - bassin sportif	Doc BL1 Doc BS1
Plan d'aménagement pour la première unité d'apprentissage (cycle 2) -bassin ludique - bassin sportif	Doc BL2 Doc BS2
Plan d'aménagement pour la deuxième unité d'apprentissage (cycle 2) -bassin ludique - bassin sportif	Doc BL3 Doc BS3
Plan d'aménagement pour la troisième unité d'apprentissage (cycle 2) -bassin ludique - bassin sportif	Doc BL4 Doc BS4
Plan d'aménagement pour les évaluations finales (cycle 2) -bassin ludique - bassin sportif	Doc BL5 Doc BS5

Modalités d'organisation de l'enseignement des activités aquatiques à la piscine Aqualis

L'organisation des modules s'appuie sur la convention pour l'organisation des activités de la natation scolaire – signée par les partenaires – et sur l'ensemble des nouveaux textes officiels en vigueur.

Le module se déroule sur une seule session de septembre à décembre :

Le planning précise les dates de début et de fin de module, les dates d'agrément programmées.

La piscine Aqualis accueille les classes élémentaires de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne de la façon suivante :

- 3 classes par plage horaire.
- 3 ou 4 plages horaires au maximum par demi-journée

La surface utilisable des deux bassins est de 415m² (la zone sous la passerelle étant **obligatoirement** neutralisée), la capacité maximale d'accueil des élèves est de 103 élèves (3 classes) :

- La surface totale du bassin sportif étant de 260 m², son utilisation par les scolaires est limitée à 65 élèves au maximum. Le bassin sportif est aménagé en différentes zones d'enseignement.
- La surface utilisable du bassin ludique est de 155 m², son utilisation par les scolaires est limitée à 38 élèves. Le bassin ludique est partagé en deux zones d'enseignement.

Différents aménagements sont proposés au cours de chaque module d'enseignement pour permettre les mises en place de l'évaluation initiale, des unités d'apprentissage, de l'évaluation finale.

Pour chaque séance :

- Deux éducateurs sportifs sont affectés exclusivement à la surveillance et à la sécurité. Ils portent un **tee-shirt bleu**. Ils ne peuvent être saisis que sur des questions relatives à la sécurité.
- Trois éducateurs sportifs sont affectés à l'enseignement (si 3 classes). Ils portent un **tee-shirt blanc**. Les enseignants peuvent s'adresser à eux pour tout conseil ou demande d'assistance concernant l'encadrement d'un groupe.

Pour optimiser la vigilance pendant la surveillance et garantir la qualité et la sérénité au cours de l'enseignement, les éducateurs changent de rôle de manière régulière.

Pour chaque créneau, les élèves sont dans l'eau **35** minutes.

L'encadrement pédagogique des élèves

Les trois classes accueillies à chaque plage horaire utilisent les deux bassins et sont réparties sur les ateliers selon une organisation connue à l'avance à la fois par les enseignants et par les éducateurs sportifs (Doc 1 et Doc 1 bis). Ces indications sont reprises sur le tableau dans la zone d'accueil.

Les élèves des trois classes sont encadrés par :

- Trois éducateurs de la piscine Aqualis, tous qualifiés et agréés annuellement par le Directeur Académique de l'Oise ;
- Les enseignants des trois classes ;
- Des intervenants bénévoles agréés annuellement par le Directeur Académique de l'Oise.

La réglementation (BO Oct 2017 et la circulaire départementale de 2018) précise que :

Dans le premier degré, l'encadrement des élèves est assuré par l'enseignant de la classe et des intervenants agréés, professionnels ou bénévoles. Le taux d'encadrement **ne peut être inférieur** aux valeurs définies dans le tableau ci-dessous. Ce dernier doit être déterminé en fonction du niveau de scolarisation des élèves et de leurs besoins, mais aussi de la nature de l'activité.

	Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle	Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire	Groupe-classe comprenant des élèves d'école maternelle et des élèves d'école élémentaire
moins de 20 élèves	2 encadrants	2 encadrants	2 encadrants
de 20 à 30 élèves	3 encadrants	2 encadrants	3 encadrants
plus de 30 élèves	4 encadrants	3 encadrants	4 encadrants

Organisation des séances

Arrivée dans le hall d'accueil de la piscine

Les élèves entrent dans le hall de la piscine où ils sont accueillis dans le calme. Les enseignants font un premier comptage de leurs élèves à l'entrée à la piscine.

Accès dans les vestiaires collectifs

Un planning d'occupation des vestiaires est transmis aux classes.

Avant l'entrée dans les vestiaires, les élèves rangent leurs chaussures dans la zone « pieds secs » (carrelages noirs). Des casiers sont disposés à cet effet (1 par classe). Chaque élève aura un sac marqué à son nom pour ranger ses propres chaussures (marquées également à l'intérieur).

Les deux vestiaires (garçons et filles) sont communs à deux classes de la même plage horaire. Les élèves se déshabillent et rangent leurs vêtements dans la zone qui leur est attribuée. La troisième classe se déshabille dans une rangée de cabines individuelles.

Chaque enseignant est garant de l'état dans lequel ses élèves laissent le vestiaire.

Passage par la zone des sanitaires

Tous les élèves vont obligatoirement aux toilettes, prennent une douche savonnée et passent par le pédiluve. Après utilisation, les savons et flacons de shampoing sont déposés dans un panier mis à disposition.

L'enseignant **en tenue de plage ou de bain** franchit le pédiluve en premier.

Arrivée dans le hall des bassins

Un tableau est installé à l'entrée du hall des bassins sur lequel sont affichés :

- le plan d'aménagement (pour rappel)
- le tableau de répartition des groupes sur les ateliers (pour rappel)
- la semaine d'enseignement en cours.

Après le **comptage obligatoire** des élèves, les enseignants émargent le registre des présences. Il doit aussi mentionner **l'heure d'entrée** de sa classe dans le hall des bassins. Les accompagnateurs bénévoles doivent également émarger.

La classe se rend dans la zone d'accueil définie pour l'attente du début de la séance.

Lors de l'unité d'apprentissage, les élèves sont répartis en groupes de couleur. La distribution des sur bonnets est assurée par les enseignants et les éducateurs sportifs. Les enseignants et les éducateurs prennent en charge le groupe de couleur attribuée conformément au tableau de répartition.

Le premier temps de la séance se fait sur 20 minutes et le deuxième sur 15 minutes.

Début de la séance : Le début de la séance commence au signal sonore des deux surveillants.

Chaque enseignant (l'enseignant de la classe et l'éducateur) veille à ce que la séance dure réellement 35 minutes.

Changement d'ateliers : Au signal (**1 coup de sifflet prolongé**) donné par un surveillant, tous les groupes changent d'atelier selon la répartition définie dans le tableau de répartition des groupes (Doc 1 ou Doc 1 bis). L'adulte responsable de l'atelier vérifie la sortie de tous les élèves de l'eau avant de changer d'atelier.

Fin de la séance : Les éducateurs de surveillance doivent indiquer aux enseignants le temps qui reste avant la fin de séance afin que le matériel soit remonté sur les plages.

Les éducateurs de surveillance doivent communiquer avec le personnel d'accueil afin de déterminer précisément le moment de la fin de séance. Le signal de la fin de la séance (**trois coups de sifflet**) est donné par un surveillant. **La sortie de l'eau des élèves est immédiate au signal du surveillant.**³

Les élèves se placent dans la zone de sortie, déposent les sur bonnets dans un panier mis à disposition et quittent les bassins selon le sens de circulation établi.

À la fin de la séance, l'adulte responsable de l'atelier vérifie que tous ses élèves sont sortis de l'eau. Les enseignants rassemblent leurs élèves par classe, les **comptent et émargent** à nouveau le registre de présence en précisant l'heure de sortie de l'eau. Ensuite, ils accompagnent leurs élèves dans le calme vers la zone des sanitaires (l'adulte va se placer en premier devant le pédiluve) et des vestiaires selon le sens de circulation établi.

Tout remplacement d'un enseignant doit être porté à la connaissance des surveillants.

Les signaux des maîtres nageurs

Un coup de sifflet = stop + silence+ écoute de la consigne

Un coup prolongé = Changement d'atelier

Deux coups = Attention, rappel à l'ordre ; un enfant par exemple a fait une bêtise.

Trois coups = Fin de la séance. **La sortie de l'eau des élèves est immédiate au signal du surveillant.**

Trois coups + alarme vocale = évacuation d'urgence (se référer au POSS)

Simulation d'évacuation des bassins cf. POSS (Doc 13)

Le module d'enseignement des élèves du cycle 2

Le planning est conçu, à chaque séance, pour l'accueil de trois classes élémentaires.

Préparation en classe

1- Les enseignants veillent à recueillir le Suivi des Activités Aquatiques (SAA) de leurs élèves (Doc 2). Si cette fiche n'existe pas encore, ils veilleront à la mettre en application car elle devra figurer dans le livret de compétences de chaque élève.

Les enseignants viennent à la piscine dès la première séance avec la fiche (Doc 2a) où figurent les noms de tous leurs élèves.

2- Les enseignants rappellent les consignes d'arrivée à la piscine, d'occupation des vestiaires, des douches et sanitaires, le sens de circulation sur les bassins (se reporter si nécessaire au plan de la piscine (Doc 0), les principales règles de sécurité notamment pour la sortie de l'eau à la fin de la séance, les règles de vie pendant les transports et dans tous les espaces de la piscine.

- ❖ Pour les élèves qui viennent pour la première fois, une visite des lieux est possible si les enseignants le souhaitent.
- ❖ Afin de préparer, en classe, la première séance à la piscine, les enseignants se réfèrent aux évaluations faites l'année précédente en maternelle ou au CP ou au CE1 en se reportant aux documents mis à disposition (**Doc 2, Doc 7, Doc 8 et Doc 9**)

Les enseignants viennent à la piscine dès la première séance avec la fiche (Doc 2a) où figurent les noms de leurs élèves.

A la piscine

La séance 1 : Evaluation diagnostique

Aménagement (Doc BL1) et (Doc BS1)

Les enseignants disposent de la fiche (Doc 2a) préalablement complétée des noms des élèves de leur classe.

Les élèves restent en groupe classe avec leur enseignant.

Un éducateur sportif vient chercher les trois classes à la sortie des vestiaires.

La piscine est aménagée pour l'évaluation diagnostique :

- bassin sportif (Doc BS1)
- bassin ludique (Doc BL1)

L'évaluation diagnostique des trois classes s'effectue au cours de la première séance par un enseignant **et** un éducateur par classe.

Objectifs : Etablir un diagnostic de compétences en CP/ CE1/CE2
Rappeler les règles de vie et de sécurité

Modalités : Les trois enseignants et les trois éducateurs sont ensemble pendant les évaluations des élèves afin de pouvoir croiser leurs expertises. Au cours de la séance, les classes changeront de zone afin que les élèves soient tous évalués.

Les 3 classes sont au bassin sportif, 4 élèves par classe sont évalués. Une fois que l'enfant est évalué il se dirige vers le bassin ludique (surveillance d'un MNS) maximum 38 enfants. Quand la classe est entièrement évaluée il leur est proposé divers exercices dans le bassin sportif ou ludique.

Séance 1			
Classe	Elémentaire 1	Elémentaire 2	Elémentaire 3
Lieu	B.Sportif	B.Sportif	B.Sportif
Contenu	Evaluation	Evaluation	Evaluation
Responsables Pédagogiques	L'enseignant et un éducateur	L'enseignant et un éducateur	L'enseignant et un éducateur

La classe élémentaire 1.	Les deux classes élémentaires 2 et 3.
<p>1-Découverte des lieux : un éducateur sportif et l'enseignant prennent en charge les élèves douchés afin qu'ils :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ retrouvent le sens de circulation à l'arrivée et à la sortie des bassins. ❖ soient informés des consignes générales concernant la sécurité et les règles de sécurité de façon claire et succincte notamment les 	<p>Après le passage aux sanitaires et à la douche, chaque enseignant conduit les élèves de sa classe dans la zone d'accueil.</p> <p>Un éducateur a pour seule fonction la surveillance du bassin sportif.</p> <p>Un éducateur fait un rappel concernant les consignes de sécurité, la circulation sur les bassins, les signaux à respecter....</p> <p>Les deux classes élémentaires sont sur le bassin</p>

<p>règles de sortie de l'eau à chaque fin de séance « La sortie de l'eau est immédiate après le signal de l'éducateur sportif chargé de la surveillance (3 coups longs) et est suivie par le rangement du matériel émergé sous la responsabilité de l'adulte référent du groupe ».</p> <p>2-Dans l'eau : L'éducateur prend son rôle de surveillance sur le bassin ludique. Les élèves occupent le bassin ludique aménagé pour une exploration en sécurité (Doc BL 1). <u>Séance d'exploration</u> L'enseignant et l'éducateur prennent la classe en enseignement. Le milieu aquatique est aménagé de façon à être inducteur d'actions variées. Les consignes utilisées sont de type « Vous explorez les différents aménagements, les objets ... ». Les élèves évoluent librement. On pourra également proposer des situations notamment des jeux à dominante : équilibre et déséquilibre ou des jeux terrestres connus.</p> <p>Les classes changeront de zone au cours de la séance.</p>	<p>sportif aménagé (Doc BS 1).</p> <p><u>La classe élémentaire 2 :</u> les élèves occupent l'espace 1, 2, 3 du bassin sportif, composé de parcours dessus-dessous et d'échelles afin de se prêter à l'évaluation.</p> <p><u>Séance d'évaluation</u> Les élèves évoluent librement dans le milieu aquatique aménagé. Les consignes utilisées sont de type « Vous explorez les différents aménagements, les objets... ». Le milieu aquatique est aménagé de façon à être inducteur d'actions variées. L'enseignant et l'éducateur observent les explorations des élèves en vue de procéder à l'évaluation de ceux-ci et inscrivent leurs capacités au fur et à mesure sur la grille du (Doc 2a) correspondant aux quatre critères : émotion, déplacement, immersion, équilibre et selon quatre niveaux.</p> <p><u>La classe élémentaire 3 :</u> les élèves occupent l'espace 4, 5, 6 du bassin sportif, composé de parcours dessus-dessous et d'échelles.</p> <p><u>Séance d'exploration</u> L'enseignant et un éducateur prennent la classe en enseignement. Le milieu aquatique est aménagé de façon à être inducteur d'actions variées. Les consignes utilisées sont de type « Vous explorez les différents aménagements, les objets ... ». Les élèves évoluent librement. On pourra également proposer des situations notamment des jeux à dominante : équilibre et déséquilibre ou des jeux terrestres connus.</p>
--	---

A l'issue de cette première séance, les enseignants confient la fiche d'évaluation des élèves de leur classe (Doc 2a) aux éducateurs. Les éducateurs synthétisent les résultats et constituent six groupes de couleurs.

C'est par l'intermédiaire des CPC que les écoles reçoivent la constitution des groupes de couleurs.

Les fiches d'évaluation diagnostique sont restituées aux enseignants à la séance suivante. Chaque groupe défini porte une couleur de sur bonnet différente. Cette organisation est à expliciter aux élèves : la couleur du sur bonnet a, avant tout, une visée organisationnelle. Elle répond à un souci de travailler en groupe de compétences homogènes et ne certifie pas un niveau absolu.

Les groupes doivent être sensiblement équilibrés en nombre, le critère de compétence devant être respecté en premier lieu.

Les groupes ainsi constitués permettent un travail en ateliers, mais il va de soi que la constitution des groupes peut être modifiée à chaque séance en fonction des progrès des élèves. **Les éventuels changements se font en concertation avec l'élève, l'enseignant et l'éducateur et deviennent effectifs à la séance suivante.**

Les enseignants complètent la feuille « constitution des groupes » (Doc 3) pour leur classe avant la troisième séance.

Dès la troisième séance, six enseignants (les trois enseignants des classes et les trois éducateurs sportifs) se répartissent les élèves en six groupes de couleurs.

Chaque enseignant choisit le groupe de couleur sur lequel il souhaite intervenir.

Il est prévu pour ces six groupes une rotation (Doc 1) qui leur permettra de fréquenter les six zones au cours de leur module d'apprentissage :

- 2 zones dans le bassin ludique
- 4 zones dans le bassin sportif

Présentation des évaluations

Tout au long du module, en référence au socle commun et aux programmes en vigueur, les enseignants compléteront la fiche de SUIVI DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (Doc2)

Séances 2 à 4 « Première unité d'apprentissage » :

Aménagement du bassin sportif (Doc BS 2) et du bassin ludique (Doc BL 2)

Objectifs : Découvrir le milieu aquatique
Prendre de l'assurance
Accepter l'immersion
Se déplacer dans le milieu aquatique aménagé

Modalités :

Chaque enseignant prend en charge un groupe d'élèves du niveau qu'il souhaite.

L'éducateur et l'enseignant ont, chacun, un groupe d'élèves (de couleur) durant toute la séance et, ce, pendant toute la première unité d'apprentissage.

L'aménagement des bassins en espaces bien matérialisés, induit pour une large part, une diversité d'actions des élèves. Les propositions des adultes visent à élargir encore cette diversité dans le but de développer le répertoire moteur aquatique dans tous les domaines (entrées, équilibres, déplacements et immersions).

Les élèves découvrent deux ateliers différents pendant une même séance.

Les groupes permutent à mi-séance (signal d'un surveillant : un coup de sifflet long).

Séances de 5 à 7 « Deuxième unité d'apprentissage » :

Aménagement du bassin sportif (Doc BS 3) et du bassin ludique (Doc BL 3)

Objectifs : Développer d'un répertoire moteur aquatique
Prendre de l'assurance
Accepter l'immersion et les différents équilibres statiques
Varier les entrées dans l'eau
Se déplacer dans le milieu aquatique aménagé.

Modalités : Idem séances 2 à 4

Pendant la deuxième unité d'apprentissage, une permutation entre enseignants (enseignant/et éducateur sportif) peut être décidée en concertation.

Séances 8 à 11 « Troisième unité d'apprentissage » :

Aménagement dans le bassin sportif (Doc BS 4) et le bassin ludique (Doc BL 4)

Objectifs : Acquérir davantage d'autonomie dans les déplacements
Réaliser différentes entrées dans l'eau
S'immerger volontairement
Réaliser différentes formes d'équilibre
Se déplacer dans le milieu aquatique aménagé.

Modalités : Idem séances 2 à 4

Pendant la troisième unité d'apprentissage, une permutation entre enseignants (enseignant/et éducateur sportif) peut être décidée en concertation.

Séances 12 et 13 « Les évaluations finales / Séances de fin de module » :

Aménagement dans le bassin sportif (Doc BS 5) et le bassin ludique (Doc BL 5)

Pour ces deux séances, chaque enseignant reprend sa classe. Il est procédé à l'évaluation finale de chaque module :

-**pour les CP et CE1 :** Parcours et jeux sportifs. L'enseignant de la classe profitera de ces deux séances pour recueillir les dernières compétences connues de ses élèves afin de **compléter en classe la fiche de suivi des connaissances et des compétences en natation.**

- **pour les CE2 :** Les enseignants valideront les attendus de fin de cycle selon le cadre fixé par le département de l'Oise. Ils complèteront la fiche de suivi des connaissances et des compétences en natation.